

|   |                            |
|---|----------------------------|
| I. N. A. O.   |                            |
| <b>COMMISSION PERMANENTE DU<br/>COMITE NATIONAL DES APPELLATIONS D'ORIGINE LAITIÈRES,<br/>AGROALIMENTAIRES ET FORESTIÈRES</b> |                            |
| <b>Séance du 14 juin 2022</b>   |                            |
| Résumé des décisions prises   |                            |
| <b>2022 – CP400</b>   | <b>Date : 29 juin 2022</b> |

### **Membres présents**

Le Président Patrice CHASSARD  
Catherine DUSSOL, Delphine GEORGELET, Anne LAURENT  
Yvon BOCHET, Dominique CHAMBON, Eric CHEVALIER, Charles DEPARIS, Luc DONGE, Hubert DUBIEN, Jérôme FARAMOND, Bruno LEFEVRE, Alain MATHIEU, Christian NAGEARAFFE, Olivier NASLES, Didier TRONC

### **Assistaient également aux travaux de la commission permanente**

Nicolas CHEREL représentant du Commissaire du Gouvernement.  
Frédérique FEILLET DGPE  
Marie GUITTARD, Directrice de l'INAO  
Carole LY Directrice-adjointe de l'INAO

### **Agents INAO**

Bastien BULLIER, Marie-Noëlle CAUTAIN, Christelle MARZIN, Alexandra OGNOV, Diane SICURANI.  
Sarah DEHAUT H2COM.

### **Membres Excusés**

Marie-Odile NOZIERES-PETIT, Florent HAXAIRE, Michel OCAFRAIN

\* \*  
\*

Le président présente la liste des excusés et accueille Mme Carole LY, directrice-adjointe de l'INAO.

|                   |   |
|-------------------|---|
| <b>2022-CP401</b> | <p><b>Résumé des décisions prises par la commission permanente du comité national des appellations laitières, agroalimentaires et forestières en sa séance du 18 mai 2022</b></p> <p>La commission permanente a validé le résumé des décisions prises de la séance du 18 mai 2022 (13 votants – unanimité).</p> |
|-------------------|---|

|                          |  |
|--------------------------|--|
|                          |  |
| <p><b>2022-CP402</b></p> | <p><b>Compte-rendu analytique de la séance de la commission permanente du comité national des appellations laitières, agroalimentaires et forestières en sa séance du 18 mai 2022</b></p> <p>La commission permanente a validé le procès-verbal de la séance du 18 mai 2022 (13 votants – unanimité).</p>  |
| <p><b>2022-CP403</b></p> | <p><b>« Poulet du Bourbonnais » - Identification parcellaire - Liste des parcelles proposées à l'identification pour la 1ère campagne (2022)</b></p> <p>La commission permanente a pris connaissance du dossier.</p> <p>Elle a approuvé (16 votants – unanimité) la liste des parcelles proposées à l'identification en « Poulet du Bourbonnais » au titre de la campagne 2022 ainsi que la parcelle jugée non conforme aux critères de l'identification du « Poulet du Bourbonnais » au titre de la campagne 2022.</p>  |
| <p><b>2022-CP404</b></p> | <p><b>AOP « Lucques du Languedoc » - Identification parcellaire pour la récolte 2022 - Rapport des experts et liste des parcelles identifiées</b></p> <p>Madame Dussol sort de la salle pendant la présentation et le vote.</p> <p>La commission permanente a pris connaissance du dossier.</p> <p>La plus-value de la commission permanente est une nouvelle fois questionnée, s'agissant d'un dossier purement administratif, comme pour l'ensemble des dossiers d'identification parcellaire.</p> <p>La commission permanente a approuvé le rapport des experts sur l'examen des demandes d'identification parcellaire pour la récolte 2022.</p> <p>La commission permanente a approuvé la liste des parcelles approuvées pour l'identification au titre de la récolte 2022 (15 votants – unanimité).</p> |
| <p><b>2022-CP405</b></p> | <p><b>Axes de travail du Comité National</b></p> <p>La commission permanente a poursuivi ses échanges initiés le 18 mai quant aux axes de travail à venir du comité.</p> <p>Au-delà des points déjà identifiés et qu'elle a confirmés à l'occasion de cette séance, la commission permanente a précisé certains points et introduit de nouvelles questions qui tournent autour de quatre axes:</p> <p>a) La thématique du lait cru et des produits fermentés</p> <p>Sur ce sujet, la commission permanente a souhaité que la question des traitements thermiques soit prise en compte au sens large, sans se</p>   |

restreindre à l'approche sanitaire, qui avait jusque-là guidé ses travaux, et sans opposer lait cru et lait pasteurisé :

- Encadrement pasteurisation/thermisation
- Stockage au froid
- Aspects économiques (impact sur le rendement)
- Impact sur le goût.

La commission permanente a également considéré que ce thème posait la question de la matrice des produits et de leur naturalité, au-delà du lait et qu'à ce titre le groupe pourrait être élargi à l'ensemble des produits fermentés.

- b) La thématique de l'adaptation de la qualité (et le cas échéant du cahier des charges) au regard des évolutions du marché et des attentes sociétales des consommateurs, tout en conservant les fondements des AOP : jusqu'où aller ? Et comment faire ?

Ainsi, s'agissant de la qualité, la commission permanente a débattu de la question de savoir s'il fallait faire évoluer les caractéristiques du produit pour répondre au goût du consommateur (exemple des vins rosés qui ont évolué pour s'adapter) ou si la versatilité des goûts des consommateurs ne le justifiait pas, et que l'apprentissage du goût et la communication devaient être renforcés (l'un n'excluant pas l'autre), en mettant en exergue d'autres valeurs des AOP (valeur patrimoniale, impacts territoriaux, économie des filières...).

Elle a également souligné l'importance de conserver la diversité organoleptique au sein des cahiers des charges et de ne pas uniformiser les produits au sein des cahiers des charges. Les cahiers des charges doivent permettre de conserver la diversité des produits.

S'agissant des attentes sociétales, la Directrice rappelle que le travail conduit sur les points clefs sur lesquels les cahiers des charges ne doivent pas être muets partait du constat que sur certaines attentes, les cahiers des charges n'y répondent pas car des éléments clefs n'y sont pas.

Le travail à mener doit permettre de cranter progressivement les éléments dans les cahiers des charges.

Par ailleurs, les participants ont noté que ces évolutions ne devaient pas se faire au détriment du bien-être de l'éleveur. En lien avec cette question, la problématique de l'automatisation et du maintien des savoir-faire se pose.

Certains rappellent que le cahier des charges n'est pas le seul vecteur mobilisable par les ODG et que d'autres outils peuvent être utilisés par ailleurs.

Une question est posée s'agissant de la désintensification affichée en réponse à la problématique du changement climatique : il est souligné une apparente contradiction entre cette exigence et la volonté d'aller vers plus d'autonomie alimentaire.

Certains précisent que cette question intègre en outre le sujet de l'approche globale des systèmes, avec une attention à porter (plus qu'actuellement) sur ce que deviennent les « coproduits » des filières AOP : veaux, cabris, animaux de réforme...car sur ces sujets, la commission permanente a souligné l'importance de la transparence et de la cohérence vis-à-vis des consommateurs.

|                          |  |
|--------------------------|--|
|                          | <p>c) L'éducation à la qualité</p> <p>La commission permanente a souligné l'importance d'améliorer la communication entre le produit et le consommateur (via les médias, l'éducation, la formation...). Les jeunes consommateurs doivent être sensibilisés pour atteindre l'ensemble des consommateurs. Les prescripteurs doivent également être ciblés car ils ont un impact important sur les choix des consommateurs (par l'offre qu'ils proposent par exemple s'agissant des crémiers-fromagers).</p> <p>d) Les questions de conflits d'usage</p> <p>La commission permanente rappelle aussi la nécessité de poursuivre le travail sur les méthaniseurs (est également pointée la concurrence des productions végétales et les intrants de méthaniseurs, pouvant avoir un impact sur la disponibilité de certains fourrages).</p> <p>La commission permanente souhaite donc que les sujets savoir-faire, économie, éducation-communication soient rajoutés.</p> <p>Ce travail pourrait mobiliser des commissions transversales du Conseil permanent ou des groupes internes au comité national en vue de définir les questions systématiques à poser chaque ouverture de cahier des charges.</p> <p>En parallèle se pose la question de l'information à apporter aux ODG, notamment pour sensibiliser les ODG qui n'ont pas engagé d'ouverture de leur cahier des charges. Ces réunions pourraient être organisées en lien avec les fédérations.</p> <p>La Directrice de l'INAO confirme que l'organisation de réunions régionales, réunissant tous les ODG, les président·e·s des comités concernés (dans une approche trans-comités), permettrait en outre de recréer du lien entre l'INAO et les ODG et de préciser les orientations et préconisations des comités nationaux.</p> |
| <p><b>2022-CP406</b></p> | <p><b>AOP « Oignon doux des Cévennes » - Modification de la composition de la commission d'experts</b></p> <p>La commission permanente a pris connaissance du dossier et approuvé la désignation de M. Philippe Caillol en remplacement de M. Jacquinet (17 votants – unanimité).</p>  |